

## — Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 6 novembre 2014

### Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2014 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2014 et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions et engagements réglementés visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat de Madame Martina Gonzalez-Gallarza en qualité d'Administrateur ;
6. Renouvellement du mandat de Monsieur Ian Gallienne en qualité d'Administrateur ;
7. Nomination de Monsieur Gilles Samyn en qualité d'Administrateur ;
8. Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ;
9. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013/2014 à Madame Danièle Ricard, Présidente du Conseil d'Administration ;
10. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013/2014 à Monsieur Pierre Pringuet, Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
11. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013/2014 à Monsieur Alexandre Ricard, Directeur Général Délégué ;
12. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

### Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

13. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe ;
14. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir aux salariés et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société et des sociétés du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la Société ;
15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social dans la limite de 2 % du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
16. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises.